



D.2018.12.12.8.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 12 Décembre 2018

8 – GESTION DU PATRIMOINE**8.3 – Extension des Ateliers Métro – Phase 2 : Autorisation de signer le marché W 2018 13528 M – Lot n°14 - Mur coupe-feu à conclure avec la société BOURDARIOS**

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Briand à/c du point 9.10)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (M. André à/c du point 9.1)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (pouvoir M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Tisséo-Collectivités**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181214-20181212-8-3D-
DE
Date de télétransmission : 14/12/2018
Date de réception préfecture : 14/12/2018

•
Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2014.02.20.10.1 du 20 février 2014, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé le dossier d'Avant-Projet Détaillé de la phase 2 des extensions d'atelier portant sur le site de Borderouge.

Le programme prévoit l'extension du hall de maintenance, la création de 2 voies d'atelier équipées permettant une maintenance à 26m. De plus, il est prévu la création de vestiaires douches sanitaires et autres locaux périphériques. La création d'un bureau de 20m² et la création d'un atelier énergie/voie est à faire dans la réserve de surface acquise par prolongation de la mezzanine à l'étage et par remaniement des surfaces au rez-de-chaussée.

Le présent marché concerne la réalisation d'un mur coupe-feu pour la protection du magasin de l'atelier Borderouge.

La durée prévisionnelle du marché est de 23 semaines.

L'exécution des prestations avait été soumise à consultation selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret 2016-360 relatif aux marchés publics. L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 1er juin 2018 aux publications du JOUE et du BOAMP, et publié sur le site tisséo.fr. La date de remise des offres était fixée au 22 juin 2018 à 12h00.

Six (6) dossiers ont été retirés via la plateforme tisséo.fr

Aucune n'offre n'a été remise. C'est dans ces circonstances qu'une nouvelle procédure a été lancée, selon une procédure négociée sans mise en concurrence préalable, tel que prévu par les dispositions de l'article 30.I.2° du décret n°2016-360 en application de l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics.

Un courrier de consultation a été télétransmis le 14 septembre 2018 aux trois (3) entreprises suivantes : THOMAS & DANIZAN, BOURDARIOS et MESAGLIO.

La date limite de remise des offres a été fixée au 5 octobre 2018 avant 12h00.

Un (1) candidat a remis une offre dans le délai prévu par le courrier de consultation.

L'offre a été ouverte le 5 octobre 2018.

La Commission d'Appel d'Offres Ad'hoc de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 20 novembre 2018, attribué le marché à **la société BOURDARIOS** pour un montant de **315 233,13 € H.T.**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché W 2018 13528 M avec **la société BOURDARIOS**.

.....
Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20181214-20181212-8-3D-DE Date de télétransmission : 14/12/2018 Date de réception préfecture : 14/12/2018
--

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

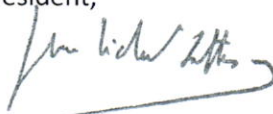
ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec la **société BOURDARIOS**, le marché W 2018 13528 M concernant le Lot n° 14 – Mur coupe-feu des travaux phase 2 de l'extension des ateliers métro pour un montant **315.233,13 € H.T.**

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES